



22<sup>ème</sup> Championnat de France de Pétanque  
Sapeurs Pompiers - UDSP 11  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# Championnat de France de Pétanque Sapeurs-Pompiers Carcassonne 2017

UDSP 11 - 2017





**Union Départementale**  
Sapeurs-Pompiers de l'Aude

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France a confié l'organisation du 22<sup>ème</sup> championnat de France de pétanque des sapeurs-pompiers à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aude.

Cette manifestation qui accueillera 300 triplètes se déroulera du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2017 à Carcassonne.

Les concours se dérouleront sur l'espace Jean Cau, au stade Albert Domec.

Un comité d'organisation a été créé au sein de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aude.

Ce comité est présidé par Thierry Bennes, à l'origine du projet, vice Président de l'UDSP de l'Aude, animateur de la commission Sports de l'UDSP.

La présidence d'honneur est réservée à Sandra Rossi, Présidente de l'UDSP de l'Aude.

## CONTACTS

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aude  
BP 1009  
11850 CARCASSONNE cedex

04 68 79 59 70

[carcassonne.petanque2017@gmail.com](mailto:carcassonne.petanque2017@gmail.com)

Sandra ROSSI 06 72 83 89 19 [sandra.rossi@intranet-sdis11.fr](mailto:sandra.rossi@intranet-sdis11.fr)

Thierry BENNES 06 72 83 88 41 [thierry.bennes@sdis11.fr](mailto:thierry.bennes@sdis11.fr)

**Nous vous remercions de bien vouloir relayer cet évènement dans votre media et nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer avant et pendant la manifestation**





22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# MOT DU PRESIDENT

André Viola  
Président du conseil  
départemental de l'Aude



Le Département de l'Aude est très heureux de recevoir le championnat de France de pétanque des sapeurs-pompiers. Cet événement est rendu possible par l'investissement des membres de l'Union Départementale et je les en remercie.

Attentif au développement de la pratique sportive, qu'il s'agisse de loisir comme de compétition, soucieux de privilégier l'accès au sport pour tous, le conseil départemental de l'Aude soutient fortement le mouvement sportif audois, dans toute sa diversité.

Du rugby à XV ou à XIII, qui sont la partie sportive de notre ADN, jusqu'aux sports de glisse, aux sports nature, de combat, ou de boules, chacun peut trouver ici des conditions de jeux adaptées, dans des paysages exceptionnels, et un environnement protégé.

Terre d'accueil, nous recevons, sur cette terre cathare de nombreux passionnés, qui trouvent dans l'Aude des terrains propices au dépassement de soi.

Terre d'excellence, nous accueillons régulièrement de grandes manifestations sportives, telles que l'ultra trail du Grand Raid Cathare, le mondial du vent ou les championnats du monde de kite surf.

Notre Département est aussi particulièrement présent aux côtés de ses pompiers, afin de leur permettre de bénéficier des moyens et conditions les meilleurs pour accomplir leur mission, ô combien précieuse et périlleuse.

L'engagement financier (14.5 millions d'euros) du conseil départemental dans le fonctionnement du SDIS11, l'aide au maillage du territoire via des casernes de proximité, l'investissement dans leur modernisation et l'acquisition de matériels adaptés à leur mission, témoignent du soutien qu'apporte le Département de l'Aude à ses femmes et hommes du feu.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillons dans notre beau département à l'occasion de votre championnat de France.

Nous vous souhaitons une belle compétition, dans un esprit de convivialité et nous espérons que ce séjour vous donnera envie de revenir plus longuement dans l'Aude, pour découvrir ses paysages, son patrimoine, ses richesses, ses savoir-faire, et ses produits locaux !



22<sup>ème</sup> Championnat de France de Pétanque  
Sapeurs-Pompiers - UDSP 11  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

## LES MOTS

Jacques Hortala,  
Président du SDIS  
de l'Aude



### **AUTHENTICITE, CONVIVIALITE, ENGAGEMENT, EN TERRE AUDOISE**

L'Aude, notre département de la Région Occitanie, va accueillir le National de Pétanque des sapeurs-pompiers.

L'Aude, au Sud de France, vous offrira son Authenticité avec son territoire et son patrimoine qui mêlent Châteaux Cathares, Cité de Carcassonne, Canal du Midi, et bien d'autres richesses à découvrir, entre Montagne Noire et Pyrénées, entre Lauragais et Méditerranée.

Authenticité aussi d'un terroir agricole riche de ses vins, Minervois, Corbières, Crémant de Limoux, Malepère, Cabardès, Fitou, de sa gastronomie, autour du Cassoulet, de la fricassée, de la bourride d'anguilles, des grillades au feu de bois.

Tout élément favorisant la Convivialité nécessaire à une partie de pétanque, fut-elle un Championnat de France.

Enfin, Engagement, comme le font tous les sapeurs-pompiers de France en général, et de l'Aude, en particulier, pour gagner les défis qu'ils relèvent quotidiennement dans leurs missions au plus près de nos concitoyens.

Au nom du S.D.I.S de l'Aude, des Audoises et des Audois, je vous souhaite un bon Championnat de France.

Savourez ce bon moment de détente et de compétition en Terre Audoise et que les meilleurs gagnent !!

Gérard Larrat  
Maire de Carcassonne



Pour la première fois de son histoire, et je ne peux que m'en réjouir, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France a choisi Carcassonne pour accueillir son Championnat National de Pétanque.

Cette 22<sup>ème</sup> édition, organisée par l'Union des Sapeurs-Pompiers de l'Aude, se déroulera du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2017 à l'espace Jean Cau.

Pas moins de 800 joueurs, venus de tout l'hexagone, s'affronteront lors de parties qui promettent un spectacle de haute tenue.

À cette occasion, des triplettes locales seront engagées pour défendre les couleurs de notre ville, et nous leur souhaitons naturellement bonne chance.

Au-delà de l'appui que j'ai souhaité, au nom de la Ville de Carcassonne, apporter à cet évènement sportif majeur, je tiens à saluer le travail des bénévoles, indispensables chevilles ouvrières d'une telle manifestation à laquelle je souhaite la plus grande réussite.





22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

Henri Benedittini,  
Directeur Départemental  
du SDIS de l'Aude



L'Aude est très fière d'accueillir le challenge national de pétanque qui va rassembler des équipes de toute la France.

Cette manifestation est bien sur l'occasion de mieux connaître le département et ses atouts touristiques : la cité médiévale, ses producteurs viticoles et ses paysages typiques des Corbières et de la Montagne Noire.

Les sapeurs-pompiers audois s'attachent à faire de cette rencontre un moment d'échange et de convivialité.

Bien que les qualités techniques et physiques des différentes équipes soient amenées à se confronter. Il faut que cette compétition soit conviviale et l'occasion de montrer l'amitié et l'esprit sportif des sapeurs-pompiers.

Bonne chance à tous et que le meilleur gagne !

## LES MOTS

Sandra Rossi,  
Présidente de l'Union  
départementale des  
Sapeurs-Pompiers  
de l'Aude



Notre terre est le berceau de la pétanque, ce sport méridional, qui nous réunira à Carcassonne les 1-2 et 3 septembre 2017.

Moment de convivialité, d'échange, on se parle, on commente, on blague.

Alors nous serons heureux de vous accueillir en terre audoise pour partager ces valeurs que vous, sapeurs-pompiers, représentez si bien.

Je remercie le comité d'organisation qui s'est lancé avec enthousiasme et rigueur dans ce défi qui lui a été confié par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Cette compétition d'envergure a séduit nos élus et le SDIS, comme toujours ils nous accompagnent et nous soutiennent, nous tenons à les en remercier.

Bienvenue dans l'Aude, terre d'histoire, terre de contrastes.



22<sup>ème</sup> Championnat de France de Pétanque  
Sapeurs Pompiers - UDSP 11  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# Règlement du championnat de France de pétanque Sapeur-pompier

## Art 1 :

Ce championnat de France est réservé aux Sapeurs-Pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens (retraités et vétérans), jeunes sapeurs-pompiers ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques des services départementaux d'incendie et de secours. Tout joueur devra posséder une assurance individuelle. **Il faut être adhérent à une union départementale.** En cas de litige, seul le conseil d'administration de l'Association Nationale de Pétanque de Sapeurs-Pompiers (A.N.P.S.P.) est apte à statuer sur les décisions à prendre.

## Art 2 :

Les inscriptions des équipes ne seront acceptées que si elles parviennent à l'amicale organisatrice sous le contrôle du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., par le biais des responsables départementaux pour les « gros » départements, par les amicales ou par les unions départementales.

## Art 3 :

**Une attestation d'appartenance à un corps de Sapeurs-Pompiers ou à un SDIS, ou une attestation en qualité d'ancien ou de jeune Sapeurs-Pompiers ainsi qu'une attestation du Président de l'Union Départementale du département concerné sera exigée lors du dépôt des fiches d'inscriptions.**

Elles devront parvenir à l'amicale organisatrice avant la date de clôture des engagements, fixée par le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., ainsi qu'une photocopie d'un document officiel attestant l'identité du compétiteur (voir ci-dessous)

### **Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces deux documents**

Le premier jour du championnat, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle (corps arbitral). Si tout est conforme, il lui sera remis un badge pour la compétition.

Seules les pièces suivantes seront acceptées :

Carte Nationale d'Identité

Permis de conduire

Passeport

### **Aucune fraude ne sera admise**

## Art 3 bis :

Des contrôles inopinés seront effectués sur les aires de jeux pendant les concours. A compter des huitièmes de finales, un contrôle systématique sera effectué auprès des équipes

**Une annexe 1 de l'article 4 est jointe pour information des modalités.**







# Règlement suite

22<sup>ème</sup> Championnat de France de Pétanque  
Sapeurs Pompiers - UDSP 11  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

## Art 4 :

Le **Championnat de France** est baptisé **Challenge Christian RIVIERE**. Il est limité à 256 équipes. Il se déroule par poule de quatre. Les deux premiers poursuivent le concours. Il débutera le samedi à 8 heures précises.

Les 256 équipes sont réparties de la façon suivante :

- Bouches du Rhône : 17
- Haute Garonne : 17
- Gironde : 13
- Ariège : 12
- Gard: 11
- Vaucluse : 8
- Lot et Garonne : 6
- Finistère : 5
- DOM TOM : 2
- Amicale et département organisateur : (**défini par la commission nationale**)
- Pour tous les autres départements : 4

## Art 5 :

Les perdants de poule du **Championnat National** sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours baptisé **Challenge Jean Lou CARSALADE**. Il se dispute par élimination directe.

## Art 6 :

Pour ces concours, les parties seront jouées le samedi jusqu'aux 16<sup>e</sup> de finale sauf modification du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. Arrêt des parties à 20 h.  
Reprise à 21h30.

## Art 7 :

Le dimanche matin, un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux challenges ainsi qu'aux accompagnateurs. Il se déroule par élimination directe et est doté **du Challenge Jo DUMAUX**. Il est limité à 128 équipes et débutera à 8h30 précises.

Toutes les parties se joueront en 11 points et ce jusqu'aux 1/2 finales.

Un 4<sup>e</sup> concours est organisé le dimanche matin. Concours de la ville ou de l'UD.

Il est comme les précédents **uniquement réservé aux Sapeurs-Pompiers**.

Élimination directe et parties en 11 points jusqu'aux 1/2 finales.

## Art 8 :

Pour le Championnat national, aucun panachage inter département n'est autorisé. Si une équipe est incomplète (1 ou 2 joueurs), elle ne pourra participer à ce dit championnat. Par contre, si les joueurs présents trouvent un ou deux remplaçants (hors de leur département), l'équipe sera autorisée à participer au deuxième challenge. Cette dite équipe sera remplacée par une équipe inscrite sur la liste d'attente.

## Art 9 :

Les parties et les graphiques sont placés sous le **contrôle de représentants de la F.F.P.J.P** désignés par la commission nationale de pétanque. Le tirage au sort sera effectué trois semaines avant le championnat. Dans la mesure du possible, les équipes d'un même centre ou département ne se rencontreront pas lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

## Art 10 :

À compter **des 1/4 de finales**, toutes les équipes devront **porter un haut identique**. Le **short et les chaussures ouvertes ne sont autorisés pour toute la durée de la compétition**. *Cet article est applicable dans les trois concours.*

# Règlement suite



Union Française de Football Association

1919

Le présent règlement est applicable à toutes les catégories de joueurs et à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.

Il est applicable à toutes les équipes de football amateur et professionnel.





# Règlement suite

22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

## Art 11 :

Toutes les parties se déroulent en **13 points** ou **11 points** pour le 3<sup>e</sup> challenge

## Art 12 :

Les horaires définis devront être respectés **sous peine de pénalités**

**De 5 à 15 minutes de retard : - 2 points**

**Plus de 20 minutes de retard : Partie perdue**

## Art 13 :

Le prix d'engagement est de **30 Euros par triplette** pour toute la durée des trois concours. L'amicale organisatrice reversera à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers **5 Euros** par triplette pour son fonctionnement. Ce tarif sera révisable chaque année à la réunion du mois de janvier.

## Art 14 :

Les challenges sont **remis en jeu tous les ans**

## Art 15 :

Si un ou plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, sont responsables de débordement, le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. appliquera les sanctions prévues par la loi du code pénal 84-610 du 16 Juillet 1984.

En particulier les articles :

42-4 (ivresse dans l'enceinte sportive)

222-11 à 222-13 (violences)

322-1 à 322-4, 322-6 (destructions, dégradations, ...)

433-6 (rébellion)

## Art 16 :

L'organisateur souscrira une assurance pour couvrir la manifestation.

## Art 17 :

La subvention versée par la F.N.S.P.F. pour l'organisation du Championnat de France, sera redistribuée à hauteur de 40% à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice.

L'autre partie, 60% servira au fonctionnement de la commission nationale de pétanque.

## Art 18 :

Les récompenses attribuées aux différents compétiteurs (1/4 finalistes, 1/2 finalistes, finalistes, vainqueurs) seront distribuées lors de la remise officielle en fin de championnat.

**La non présence d'une équipe entraînera automatiquement la perte des lots.**

**Toutefois, si au moins un membre de la formation est présent**

**l'attribution sera effective.**

## Art 19 :

Le bureau national est composé de 12 membres. Il est renouvelable tous les 3 ans par 1/3 des sortants.

Peuvent voter : Une personne par département. Elle est désignée par le PUD de son département en tant que référent pétanque.

**Une annexe 2 de l'article 19 est jointe pour information des modalités.**

Le présent règlement a été modifié et adopté en commission nationale le 28 janvier 2017 à CARCASSONNE.



# Règlement suite

22<sup>ème</sup> Championnat de France de Pétanque  
Sapeurs Pompiers - UDSP 11  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

## **Annexe 1 de l'article 4 :**

Une fois le nombre de 256 engagés est atteint en respectant l'article 4, une liste d'attente de 257 à X sera ouverte. Ces équipes de 257 à X seront inscrites dans le 2<sup>e</sup> challenge, si elles décident de maintenir leur participation. L'organisation entrera en contact pour demander leur décision. Maintien ou annulation. Toutefois, si maintien sur la liste d'attente, le jour du championnat, une ou plusieurs équipes engagées au championnat ne sont présentes, les places libérées seront comblées par les équipes en attente, du 257 à X.

A noter qu'une priorité d'attente sera donnée à certains « gros départements » qui depuis de nombreuses années comblent le déficit d'équipes qui se produit dès que nous organisons sur le haut de notre territoire.

Lors des inscriptions, pour les départements qui ne pratiquent pas de concours qualificatifs au championnat de France, une amicale ne pourra engager qu'une seule équipe, les autres passant automatiquement en liste d'attente. Il est conseillé au responsable de numérotter de 1 à X l'ordre de priorité. Cette obligation a pour but de ne pas bloquer l'engagement d'autres équipes de son département.

Si 10 jours avant la clôture officielle des inscriptions le quota de 4 du département n'est atteint, elles seront intégrées en fonction des places disponibles.  
Tout ceci sera géré par le bureau national pour éviter certains passes droits.

## **Annexe 2 de l'article 19 :**

Appel à candidature 7 mois avant l'AG électorale.

Les demandes de candidatures seront adressées par courrier au Président de l'A.N.P.S.P. Elles devront parvenir avant le dernier jour du mois de juillet de l'année électorale.

1 votant par département désigné par le PUD. De préférence le référent pétanque si ce département passe par un championnat départemental.

Le votant et le ou les candidats devront être présent le jour de l'élection.

Les frais de déplacement sont à la charge de l'UD ou de son référent.

## **Mode d'organisation :**

Il faut renouveler 4 postes

Liste unique avec tous les noms des candidats.

Sur la liste possibilité de rayer des noms. Il devra rester un maximum de 4 noms.

Les élus seront ceux qui auront obtenu le plus de suffrages.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué pour départager.

Le bureau de vote sera désigné par le bureau national.







22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# L'AUDE VOUS ACCUEILLE

**Le département de l'Aude** tire son nom du fleuve côtier qui le traverse et se situe entre deux massifs montagneux (la Montagne Noire au Nord et les Pyrénées au Sud) et deux bassins (le bassin languedocien à l'est et le bassin aquitain à l'ouest). Il borde la Méditerranée sur 47 km.

L'Aude se caractérise avant tout, par une grande diversité des paysages de la Méditerranée aux Pyrénées.

Ainsi, vous découvrirez les châteaux médiévaux, ces "Citadelles du vertige", les abbayes et cloîtres romans, mais aussi la Cité médiévale de Carcassonne, Narbonne la Romaine, les grottes préhistoriques.

Vous pourrez aussi flâner le long du Canal du Midi, ou choisir de pratiquer toutes les activités de pleine nature en montagne comme à la mer, dans des décors naturels grandioses ! Randonnées, sports nautiques, cyclotourisme ou VTT, spéléo, l'Aude offre tous les paysages, tous les possibles !

**Carcassonne** est une ville merveilleuse possédant un riche **patrimoine culturel et religieux** avec 2 sites exceptionnels classés au patrimoine mondial de l'UNESCO; la Cité médiévale de Carcassonne et le Canal du Midi.

Mais dans tous les cas, cédez à l'invitation des plaisirs gourmands, des grands vins et de la gastronomie audoise, au cœur du plus grand et du plus ancien vignoble de France.

Tous les chemins de la visite sont possibles !







# COMMENT VENIR

22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017



## **Par la route : Accès et distance**

### **Autoroute A61 :**

- Sortie Carcassonne Ouest (n°23)
- Sortie Carcassonne Est (n°24)
- RD6113 (Toulouse - Narbonne)
- D118 (Limoux - Mazamet)
- D119 (Pamiers)

- Toulouse : 90 km
- Montpellier : 150 km
- Bordeaux : 340 km
- Marseille : 320 km
- Lyon : 450 km
- Paris : 730 km
- Barcelone : 300 km

## **Par le train**

SNCF - Renseignements - Tel : 3635 - Site internet : [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

## **Par avion**

- Aéroport Sud de France Carcassonne  
Tel : (+33) 04 68 71 96 46

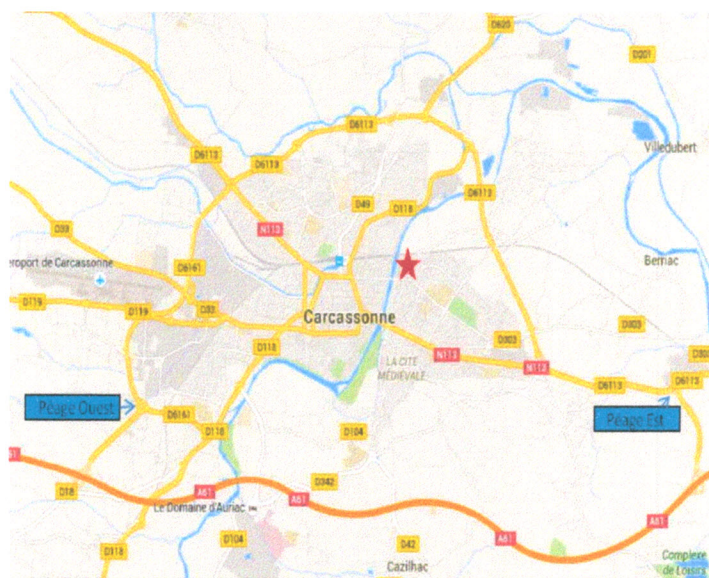
Une navette en direction du centre ville est à votre disposition. Elle démarre 25 minutes après l'arrivée de chaque vol et son utilisation (moyennant un coût de 5€) vous permet d'utiliser tout le réseau urbain pendant une heure.

- Aéroport Toulouse Blagnac

### **Autoroute A61 :**

- Sortie Carcassonne Ouest (n°23)  
Direction centre ville
- Sortie Carcassonne Est (n°24)  
Direction centre ville

**Stade Albert DOMEK**  
**Avenue Général Sarrail**







22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# LE SITE

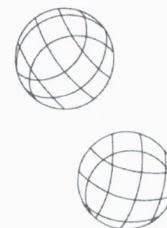






22<sup>ème</sup> Championnat de France de Pétanque  
Sapeurs Pompiers - UDSP 11  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# PROGRAMME



## VENDREDI 1 ° SEPTEMBRE 2017

- 14-20 h Accueil des participants
- 16 h 00 Concours réservé VIP
- 17 h 30 Réunion de la Commission Nationale de Pétanque
- 20 h 00 Repas

## SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2017

- 07 h 00 Petit déjeuner - Accueil des équipes
- 08 h 00 **Début du championnat de France**  
**Challenge Christian RIVIERE**
- 12 h 15 -13 h 45 Restauration
- 14 h 00 Reprise des parties pour le championnat jusqu'au 1/16<sup>ème</sup> de finale
- 14 h 15 **Début du challenge Jean Lou CARSALADE** jusqu'au 1/16<sup>ème</sup> de finale
- 20 h 00 Soirée de gala

## DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2017

- 07 h 00 **Inscription pour le Challenge Jo DUMAUX**
- 08 h 00 Début du challenge Jo DUMAUX
- 08 h 30 Reprise du championnat de France et du challenge JL CARSALADE
- 08 h 30 **Début du challenge n°4**
- 12 h 15 -13 h 45 Restauration
- 14 h 00 Reprise des phases finales
- 18 h Remise des récompenses et vin d'honneur



**22<sup>ème</sup> Championnat de France de Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# Historique des vainqueurs



**TOULOUSE 1996**  
Jacques ROUAIX. Francis  
BELMONTE. Alain CAZENEUVE.  
(Toulouse 31)

**TOULOUSE 1997**  
TERME. DONNEZ. GLORIES.  
(Carmaux 81)

**ALES 1998**  
Daniel CHAUVET.  
Jean Denis CHAPDANIEL.  
CORNUT. (Serverette 48)

**ILE de la REUNION 1999**  
David CARETTE.  
LACLOTTE DORIO.  
(Isle Jourdain 32)

**TOULOUSE 2000**  
Roger DINOIA. Robert REYNE.  
Sauveur COLOMBO. (Martigues 13)

**VELLERON 2001**  
Roger DINOIA. Robert REYNE.  
Sauveur COLOMBO. (Martigues 13)

**BORDEAUX 2002**  
Serge BOUSQUET. Alain BOUSQUET.  
Patrick GROZET. (Buzet 47)

**VARILHES 2003**  
Samy FERRE. Bruno GARCIA.  
Michel MIONE. (La Grand Combe 30)

**BOUZIGUES 2004**  
Claude RIVERE DE CARLES.  
Jacques ROUAIX.  
Jean Jacques ALBERT. (Toulouse 31)

**ALES 2005**  
Claude RIVERE DE CARLES.  
Jacques ROUAIX .  
Jean jacques ALBERT. (Toulouse 31)

**CHATEAUROUX 2006**  
Patrick LOUBIC.  
Christian POMMIER.  
Jacques DEMARCO  
(Nérac 47)

**QUIMPERLE 2007**  
Roland GAUTHIER. Michel MIONE.  
Claude CAUSSE (Alès 30)

**CHATEAUNEUF LES MARTIGUES**  
2008  
Claude RIVERE DE CARLES. Jacques  
ROUAIX. Jean Jacques ALBERT.

**NERAC 2009**  
Michel MIONNE. Chérif FOURAR.  
Jean François DEFRANCO. (Alès 30)

**ALBI 2010**  
Laurent FOUILHAC. Alain VIGUIER.  
Guillaume MICHEZ. (Bretenoux/St Céré 46)

**CHALON SUR SAÔNE 2011**  
David CARETTE.  
Michaël LACLOTTE.  
Jean DURTAUT. (Gers)

**AUCH 2012**  
Claude RIVERE DE CARLES.  
Jean Jacques ALBERT. Pierre  
DARIES. (Toulouse 31)

**TOULOUSE 2013**  
Bruno PALISSE.  
Philippe BLANCHARD.  
David (TREY 65)

**CHARLEVILLE-MEZIERES 2014**  
Bruno PALISSE.  
Philippe BLANCHARD.  
David (TREY) (65)

**YZEURE 2015**  
Patrick LOUBIC. Jérôme LOUBIC.  
Jacques DEMARCO (Nérac 47)

**BEDARRIDES 2016**  
Florent DANTONI. Benjamin ALDIE.  
Stéphane (SAUVAGNAC 34)







22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# Visite de la Cité en petit train



## Le petit train de la Cité :

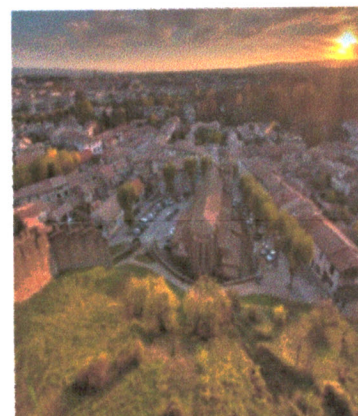
Au départ de la Porte Narbonnaise, devant le pont levis, laissez-vous porter autour de la Cité.

Dans une visite commentée, vous découvrirez le décors grandiose et mythique de ces remparts, les endroits où ont été tourné plusieurs films cultes (notamment les visiteurs) ainsi que la monumentale Façade Ouest qui sert de cadre tous les ans, le soir du 14 Juillet, à un féérique spectacle pyrotechnique.

Vous contemplez ces plus beaux joyaux (la Porte d'Aude, le Château Comtal).

Vous traverserez le quartier le plus typique, le plus pittoresque de Carcassonne : le faubourg de la Trivalle, qui est également appelé le Petit Montmartre.

Cinquante-deux Tours, toutes différentes, sur près de trois kilomètres font de la fortification de la Cité de Carcassonne la plus grande forteresse d'Europe.







22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# Visite du château Comtal



## Le Château Comtal :

Forteresse dans la forteresse, il résume à lui seul 900 ans d'histoire de la Cité.

Ce sont les Trencavel qui décident de faire édifier leur demeure seigneuriale au point le plus haut de Carcassonne vers 1130.

La Tour Pinte mesure près de 30 mètres de hauteur et surplombe toute la ville et sa région.

Entre 1228 et 1239 le château est remanié en forteresse dans la Cité.

Le château et son enceinte comportent 9 tours, composées de trois étages.









22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# Promenade sur le Canal du midi



## Promenade sur le Canal du Midi : (croisière découverte de 2h)

- Départ en direction de Toulouse,
- Passage de l'écluse de Carcassonne,
  - Traversée du port,
- Passage du pont le plus haut du Canal du Midi,
- Passage devant l'épanchoir de Foucaud,
  - Passage de l'écluse de Ladouce,
- Sortie de l'écluse avant demi tour,
  - Retour au port de plaisance.







22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

## La Restauration

### Vendredi soir :

Salade composée

Vous dégusterez **cassoulet maison**  
un plat savoureux, typique et régional.

**Vous pourrez emporter avec vous votre cassolette  
en souvenir de ce repas audois.**



Fromage-Glace-eau-vin-café

Soirée animée par une bandas

### Samedi midi :

Assiette de charcuterie du pays

Jambonnette de volaille farcie et son accompagnement

Fromage-tartes aux fruits-eau-vin-café

*Bon  
Appétit*



22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

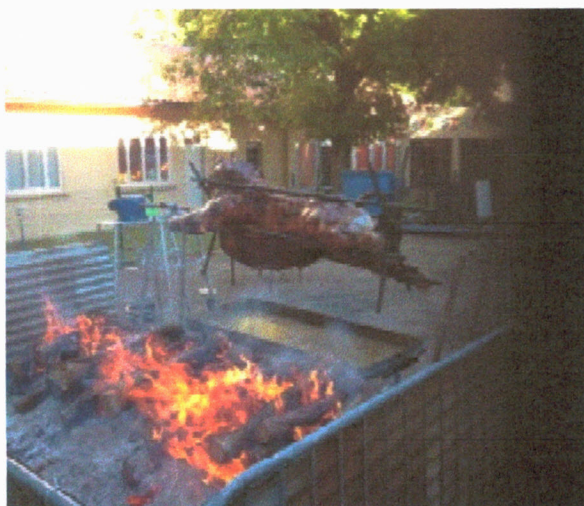
# La restauration

## samedi soir : Bœuf partie

Salade composée

Bœuf à la broche, que vous aurez vu cuire toute la journée,  
avec sa poêlée de légumes

Fromage et une bonne croustade aux pommes pour digérer le tout.



Pour accompagner et animer ce repas, seront parmi nous  
**les Phacochères de la Malepère**, bande de joyeux lurons qui aiment mettre  
l'ambiance, ayant participé à « La France à Un Incroyable Talent » et  
gagné la finale du festival de bandas à Condom en 2014.







22<sup>ème</sup> Championnat de France de **Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

# La restauration

## Dimanche à midi

Melon - jambon

Vous dégusterez un plat typique du Sud, fait maison et cuit sur place, une paella

Fromage-Dessert-eau-vin-café



*Bon*   
*Appétit*



# L'hébergement

22<sup>ème</sup> Championnat de France de Pétanque  
Sapeurs Pompiers - UDSP 11  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

Afin de faciliter votre séjour, vous trouverez ci-dessous quelques bonnes adresses.

## Les campings



[www.alombredesoliviers.com](http://www.alombredesoliviers.com)



[www.campindaspinhiers@wanadoo.fr](mailto:www.campindaspinhiers@wanadoo.fr)



[www.campinglacommanderie.com](http://www.campinglacommanderie.com)

LE MOULIN DE  
SAINTE ANNE

Camping ★★★★★

[www.moulindesainteanne.com](http://www.moulindesainteanne.com)



[www.campingcitecarcassonne.com](http://www.campingcitecarcassonne.com)



[www.camping-grandsud.com](http://www.camping-grandsud.com)

## Les hôtels



Championnat de France de Pétanque  
Sapeurs-Pompiers Carcassonne 2017

Maison d'hôtes LA GALINETTE <http://www.lagallinette.com/>



# Libérement



100, rue de la Harpe, 75005 Paris  
Téléphone : 01 42 34 40 00

Le présent ouvrage est publié en collaboration avec le Centre de Recherches de la Sorbonne.

## Les deux pages

Le premier chapitre



Le deuxième chapitre



Le troisième chapitre



Le quatrième chapitre



Le cinquième chapitre



Le sixième chapitre



## Les deux pages

Le présent ouvrage est publié en collaboration avec le Centre de Recherches de la Sorbonne.



Le présent ouvrage est publié en collaboration avec le Centre de Recherches de la Sorbonne.





**22<sup>ème</sup> Championnat de France de Pétanque**  
**Sapeurs Pompiers - UDSP 11**  
Carcassonne - 2 & 3 septembre 2017

**Pour que la fête soit plus belle :**

- . Respecter les villes et villages qui m'accueillent**
- . Adopter un comportement respectueux de l'environnement**
- . Lutter contre tout comportement violent**
- . Adopter un comportement prudent**
- . N'inciter pas aux consommations excessives**
- . Ne pas utiliser de véhicule sous l'emprise de l'alcool**

**UN GRAND MERCI !**